



*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/TR-240314-0333

**ARRETE N° ARR/2024/ST/099**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par  
des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 -- huitième  
partie – signalisation temporaire),  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures  
nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'organisation de la course Oxyg'Hem des enfants au  
complexe sportif Michel Hidalgo à Hem, le vendredi 12 avril 2024, il y a lieu de  
prendre toutes mesures utiles pour réglementer le stationnement de ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le vendredi 12 avril 2024, le stationnement sera interdit de 6h00 à  
17h00 sur le parking du complexe sportif Michel Hidalgo rue des 3 Baudets à Hem.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la  
Ville de Hem.

**ARTICLE 3** : Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie de Hem,  
Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la  
Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du  
présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat  
Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille et  
au Centre de Secours de Roubaix.

Fait à HEM, le

22 MARS 2024



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DST

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)